Les Menus (Scolaire et Portage de repas)

LUNDI 16 JANVIER	MARDI 17 JANVIER	MERCREDI 18 JANVIER	JEUDI 19 JANVIER	VENDREDI 20 JANVIER	SAMEDI 21 JANVIER
Salade batavia (12,9,1,7,10,3,6) Hachis parmentier (12,9,1,7,10,3) Crème vanille sur lit de caramel (EARL des Forges) (7) Fruit de saison	Salade piémontaise (12,9,1,7,10,3,6) Poulet (Ippécourt) et haricots verts (9,7,6) Fromage (7) Fruit de saison	Céleri rémoulade (12,9,1,7,10,3,6) Potée Lorraine (12,10,3) Fromage (7) Pâtisserie (12,5,8,1,7,3,6)	Nouvel an chinois Nems (12,2,8,1,7,14,10,3,4,6) Blanquette de dinde (12,9,1,7,10,3) et riz cantonais (9,1,7,10,3) Fromage blanc bio (Abainville) (7) Litchis au sirop 	Taboulé (12,9,1,7,10,3,6) Filet de poisson meunière (1,7,14,3,4) et chou-fleur béchamel (9,1,7,10,3) Fromage (7) Compote (Les Vergers de la Côte Marion Vigneulles) et biscuit pur beurre (8,1,7,3,6)	Salade composée (12,9,1,7,10,3,6) Tripes à la tomate et pommes de terre vapeur Fromage (7) Pâtisserie (12,5,8,1,7,3,6)

L'Europe oblige les restaurants et commerces de bouche à informer leurs clients sur les 14 allergènes courants présents dans les aliments.
Ci-joint, la liste des allergènes. Chaque numéro correspond à un allergène.
Lors de la distribution des menus, ces derniers seront inscrits en face de chaque plat proposé.

N°	Liste des allergènes	Exclusions
1	**Céréales contenant du gluten** (blé, seigle, orge, avoine, épeautre, kamut ou leurs souches hybridées) et produits à base de ces céréales	▪ Sirops de glucose à base de blé, y compris le dextrose ▪ Maltodextrines à base de blé ▪ Sirops de glucose à base d'orge ▪ Céréales utilisées pour la fabrication de distillats ou d'alcool éthylique d'origine agricole pour les boissons spiritueuses et d'autres boissons alcooliques.
2	**Crustacés** et produits à base de crustacés	
3	**Œufs** et produits à base d'oeufs	
4	**Poissons** et produits à base de poissons	Gélatine de poisson utilisée comme support pour les préparations de vitamines ou de caroténoïdes ou ichtyocolle utilisée comme agent de clarification dans la bière et le vin
5	**Arachides** et produits à base d'arachides	
6	**Soja** et produits à base de soja	▪ Huile et la graisse de soja entièrement raffinées ▪ Tocophérols mixtes naturels ▪ Phytostérols et esters de phytostérol dérivés d'huiles végétales de soja ▪ Ester de stanol végétal produit à partir de stérols dérivés d'huiles végétales de soja
7	**Lait** et produits à base de lait (y compris de lactose)	▪ Lactosérum utilisé pour la fabrication de distillats ou alcool éthylique d'origine agricole pour les boissons spiritueuses et d'autres boissons alcooliques ▪ Lactitol
8	**Fruits à coques** (amandes, noisettes, noix, noix de : cajou, pécan, macadamia, du Brésil, du Queensland, pistaches et produits à base de ces fruits)	Fruits à coque utilisés pour la fabrication de distillats ou d'alcool éthylique d'origine agricole pour les boissons spiritueuses et d'autres boissons alcooliques.
9	**Céleri** et produits à base de céleri	
10	**Moutarde** et produits à base de moutarde	
11	**Graines de sésame** et produits à base de graines de sésame	
12	**Anhydride sulfureux et sulfites en concentration de plus de 10 mg/kg ou 10 mg/l** (exprimés en SO2)	
13	**Lupin** et produits à base de lupin	
14	**Mollusques** et produits à base de mollusques	